

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 006-2125/17/BM

**■ Attribution d'une subvention à la CCI Marseille Provence en vue de l'accompagnement des startups de la French Tech Aix-Marseille au Consumer Electronic Show (CES) 2018 de Las Vegas - Approbation d'une convention
MET 17/4074/BM**

Début de la Délibération Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumis au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique, en janvier 2014. Le 12 novembre 2014, Madame la Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, a décerné le label French Tech à neuf métropoles, dont Aix-Marseille. Après une période probatoire d'expérimentation, ce label a été reconduit par l'État, le 25 juillet 2016.

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 7 000 entreprises, 44 000 emplois et générant plus de 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologies sans contact et smart city.

Depuis 2015, l'animation du label French Tech et le déploiement de sa feuille de route ont été confiés à l'association Medinsoft. Medinsoft et les collectivités qui portent le label Aix-Marseille French Tech partagent les grands axes du plan d'actions qui vise à mener le suivi opérationnel et la coordination des

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Août 2017**

actions inscrites dans la feuille de route Aix-Marseille French Tech de 2016-2017 et plus particulièrement à :

- mobiliser et coordonner l'offre de services résultant des différents dispositifs French Tech avec celle des acteurs de l'écosystème d'innovation (incubateurs, CEEI, pépinières),
- coordonner le programme événementiel annuel d'Aix-Marseille French Tech et notamment les « French Tech Weeks »,
- assurer l'animation digitale de la communauté professionnelle et entrepreneuriale regroupée dans Aix-Marseille French Tech (blog, réseaux sociaux, portail internet...),
- favoriser la coopération avec les autres métropoles labellisées et la mission nationale French Tech,
- promouvoir le potentiel numérique du territoire Aix-Marseille lors de grands événements internationaux.

En 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) a rejoint la gouvernance et le comité des financeurs de la French-Tech Aix-Marseille.

Dans la ligne directe de sa feuille de route, Aix-Marseille French Tech souhaite en 2018, poursuivre l'accompagnement initié en 2017 d'une sélection de startups à fort potentiel d'innovation au Consumer Electronics Show (CES) à Las Vegas (Etats-Unis), salon référent international pour la promotion des innovations liées au numérique.

Le CES contribue à la valorisation du dynamisme du territoire, et plus globalement de la France, qui a présenté au CES 190 entreprises (soit 30% des startups et deuxième représentation en nombre derrière les Etats-Unis).

Dans le cadre de l'action que la Chambre de Commerce et d'Industrie mène au sein du comité des financeurs de la French Tech, la CCI a notamment conduit à l'occasion du CES 2017 qui s'est déroulé du 04 au 08 janvier 2017, une action accompagnement de 14 de startups métropolitaines.

Le dynamisme et les innovations des startups d'Aix-Marseille French Tech ont permis en 2016 et 2017 à 5 entreprises du territoire d'être distinguées par un Prix de l'Innovation décerné par les organisateurs du salon. Ces distinctions sont porteuses pour les startups de contacts commerciaux et de retombées notables pour le développement de leurs projets et de leurs process de financement (levée de fonds, prise de participations, accords commerciaux....).

Au-delà du bénéfice direct pour les entreprises exposantes, la visibilité d'Aix-Marseille French Tech et de ses startups contribuent à la renommée internationale et à l'attractivité du territoire.

Pour la gouvernance de la French Tech, comme pour les entreprises, la présence sur le salon est également un outil de veille technologique et d'intelligence économique par la concentration de projets innovants qu'elle offre aux visiteurs comme aux exposants du CES.

D'un point de vue opérationnel, les collectivités qui financent Aix-Marseille French Tech proposent de soutenir l'événement qui se déroulera du 09 au 12 janvier 2018, en co-finançant l'action portée par la CCIMP.

Dans la continuité de l'action conduite en 2017, la CCIMP se propose d'organiser une mission d'accompagnement au CES 2018 pour une sélection d'entreprises du territoire métropolitain. Cette action conduite vise d'une part, à l'accompagnement d'une vingtaine d'entreprises en tant qu'exposant sur l'Eureka Parc, et d'autre part, à un accompagnement « Prospectif » ciblant un dizaine de dirigeants d'entreprises locales qui souhaitent identifier les tendances et diversifier leurs activités. Dans les deux cas, ces accompagnements se décomposent en 3 phases :

- Une phase de préparation au salon,
- Une phase d'accompagnement durant le salon,
- et une phase de débriefing et de suivi « post salon »

La CCIMP propose de prendre en charge l'avance de la globalité de l'accompagnement des entreprises de la délégation Aix-Marseille French Tech et de solliciter la participation des autres institutions partenaires de la gouvernance Aix-Marseille French Tech.

Le budget total porté par la CCIMP pour l'accompagnement des startups au Consumer Electronics Show est de 155 705 euros.

Le budget prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

Charges externes			
<i>Reservation espaces / stands Exposants</i>	50 000 €	Contributions Startups	30 000 €
<i>Prestation Accompagnement Entreprises Exposantes</i>	32 000 €		
<i>Prestation Accompagnement Entreprises Visiteurs</i>	5 000 €	Contributions Dirigeants	3 500 €
<i>Accompagnement Innovation AWARDS</i>	2 000 €		
<i>Prestation RP</i>	5 000 €	Metropole AMP	80 000 €
<i>Conception / creation outils communication</i>	20 000 €		
<i>TVA non récupérable</i>	9 600 €	Ville Marseille	10 000 €
Accompagnement CCI International	11 025 €	CCI International	11 025 €
<i>Animation ateliers, suivi entreprises post CES</i>			
Pilotage CCI Marseille Provence	21 080 €	CCI Marseille Provence	21 180 €
<i>Animation, pilotage des acteurs, ..</i>			
	155 705 €		155 705 €

Dans la continuité des actions conduites lors du CES 2017, la Métropole propose de soutenir l'action de la CCIMP à hauteur de 80 000 €, soit 51,38 % du coût total prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative au règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°ECO 004-931/16/BM du Bureau de la Métropole du 17 octobre 2016 approuvant une subvention à la CCI Marseille Provence pour accompagnement de startups de la French Tech Aix-Marseille au Consumer Electronic Show (CES) 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Août 2017

- L'intérêt de soutenir l'action portée par la CCIMP pour la présence d'Aix-Marseille French Tech et de sa sélection d'entreprises au Consumer Electronics Show de Las Vegas en janvier 2018

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour un montant de 80 000 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Nature 65 738 1, Fonction 61, Sous-politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ